



# Salon de l'art et de la création

## Règlement de participation

### Article 1

L'évènement est organisé par l'association Stiring Animations Informations et Découvertes à la Halle de Wendel à Stiring-Wendel. L'exposant s'engage à être en règle vis-à-vis des obligations légales. L'association ne peut être tenue pour responsable en cas de manquement à ces obligations. Par ailleurs, l'exposant ou son représentant, **certifie être le producteur et/ou créateurs des produits présentés et vendus.**

### Article 2

Le placement de chaque exposant est effectué par les organisateurs. Nul ne peut s'installer de sa propre initiative et modifier son emplacement. Les tables, chaises et grilles seront à installer par les exposants.

### Article 3

**Les activités se déroulent le dimanche 28 mai 2023 de 10h à 17h. L'installation des stands se fait le matin à partir de 8h30.**

Les exposants peuvent stationner leurs véhicules devant les portes de la Halle, ou à l'arrière de la Halle pour la durée nécessaire au chargement et au déchargement. Les véhicules doivent ensuite être stationnés sur le parking. Les exposants doivent être présents sur le site au moins 15 minutes avant l'heure d'ouverture au public. **Les emplacements ne peuvent être libérés qu'à partir 17h.**

### Article 4

Les conditions de fonctionnement de l'évènement relèvent de Stiring Animations. Il est interdit de louer, prêter, céder, vendre à un tiers non inscrit au préalable tout ou partie d'un emplacement d'une manière quelconque.

### Article 5

L'attribution des emplacements s'effectue en fonction des créations, des besoins de l'évènement, de la validation des dossiers et des espaces disponibles. Stiring Animations ne peut en aucun cas garantir l'exclusivité d'une activité à un seul exposant.

### Article 6

La participation au salon est gratuite pour les exposants. Un chèque de caution de 50€ est toutefois demandé à l'inscription. Ce chèque sera restitué à la fin de la manifestation. Toute personne désirant obtenir un emplacement doit compléter et envoyer la fiche de participation, le règlement, et le chèque de caution. Les documents doivent être datés et signés.

**L'inscription au salon vaut acception du présent règlement.**